



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Cuba

Question écrite n° 39099

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les relations de la France avec Cuba. Les dirigeants des pays latino-américains réunis à Costa do Sauipe, dans le nord-est du Brésil, ont renforcé mardi leurs liens avec Cuba et ont demandé la fin de l'embargo que les États-unis maintiennent depuis 46 ans contre l'île communiste. Selon les données officielles du gouvernement cubain, l'embargo décrété par les États-unis en 1962 a coûté 93 milliards de dollars à Cuba et engendre de grandes souffrances au peuple cubain. Elle lui demande s'il est dans ses intentions de lier des relations plus soutenues avec Cuba dans un avenir proche.

Texte de la réponse

Depuis 1996, les relations franco-cubaines s'inscrivent largement dans le cadre européen ; en effet, l'Union européenne a adopté, en 1996, une « Position commune » à l'égard de Cuba. Ce texte prévoit une intensification du dialogue avec les autorités et la société civile cubaines afin de faciliter une transition pacifique vers une démocratie pluraliste. L'Union européenne exprime sa disposition à accroître sa coopération avec Cuba à mesure que ce pays s'engagerait sur la voie de la démocratie. Toutefois, suite à une vague de répression, les Européens ont pris en 2003 des mesures restrictives qui prévoyaient notamment la limitation des visites gouvernementales et l'invitation des dissidents aux fêtes nationales. Les autorités cubaines ont réagi en gelant la coopération avec les gouvernements des États membres et avec la Commission. En 2005, ces mesures ont été suspendues, sans être abrogées. Dans ce contexte, les Européens n'avaient plus, faute de canal politique, les moyens de promouvoir leurs valeurs et leurs intérêts à Cuba. Le 23 juin 2008, l'Union européenne a décidé de lever définitivement ces mesures et de proposer aux Cubains un dialogue politique sans préalables portant sur tous les sujets d'intérêt commun, notamment les droits de l'homme. Cette décision précise que ce dialogue, dont les Européens attendent des résultats concrets, fera l'objet d'une évaluation au printemps prochain. Dans le cadre du mandat reçu du Conseil des ministres de l'Union européenne, M. Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères et européennes, accompagné de M. Louis Michel, commissaire européen, et de M. Karel Schwarzenberg, ministre tchèque des affaires étrangères, a reçu M. Felipe Perez Roque, ministre des relations extérieures de Cuba, le 16 octobre 2008, à Paris, pour la première session du dialogue politique UE-Cuba. Cette rencontre a permis des échanges approfondis sur des sujets d'intérêt commun, en particulier la question des droits de l'homme. Les participants se sont également accordés sur la reprise de la coopération avec la Commission et avec les États-membres. Les deux parties constatant que le dialogue s'était engagé de manière constructive ont convenu de le poursuivre. Pour les six prochains mois, il revient à la présidence tchèque de l'UE de conduire ce dialogue. Au plan bilatéral, le Gouvernement français maintient avec les autorités de La Havane un dialogue critique qui fait une large place à la question de la démocratie et des libertés fondamentales ; parallèlement nous développons des relations suivies avec la société civile et les jeunes générations ainsi qu'avec l'opposition pacifique. Des contacts sont en cours pour identifier les secteurs dans lesquels pourrait reprendre la coopération intergouvernementale. Enfin, la France vote tous les ans, à l'Assemblée générale des Nations unies, aux côtés de ses partenaires européens, en faveur du projet de

résolution cubain contre l'embargo américain dont elle rejette la portée extraterritoriale. Il est à noter que cette résolution rassemble un nombre considérable de voix en sa faveur (185 sur 192 votants en 2008).

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39099

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 2008, page 11244

Réponse publiée le : 3 février 2009, page 1010